Equipier de seconde intervention

QHSE

04/11/2026

Public et prérequis

Personnel désigné pour la lutte contre le feu dans les entreprises.

Avoir suivi de préférence la formation équipier de 1ère intervention.

Les objectifs

- Connaissance approfondie de l'établissement, des consignes de sécurité, d'incendie (alarme, intervention, évacuation).
- Connaissance et mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement.
- Réagir et agir rapidement et efficacement face aux différents types de feux.

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

- Méthode pédagogique modulaire progressive.
- Théorie 40 % - Pratique 60 %.
- Extincteurs en coupe.
- Extincteurs à eau, poudre, CO2.
- Robinet d'incendie armé (RIA) de l'entreprise.
- Moyens de seconde intervention de l'entreprise.
- Simulateur incendie.

L'AFPI acm Formation atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

Programme

Théorie

- Révision des connaissances de base : combustion, incendie, le triangle du feu, les classes de feux, les agents extincteurs et l'extinction, les moyens de secours.
- Les modes de propagation.
- Comportement au feu des matériaux et éléments de construction.
- L'intervention et le rôle de l'équipier de seconde intervention.
- Organisation des secours avec l'équipier de 1ère intervention.
- Les consignes de sécurité, le plan d'évacuation, le point de rassemblement.
- Le signal sonore de l'alarme générale.
- Les matériels d'intervention (descriptif, principes de fonctionnement, mise en œuvre.
- La protection respiratoire (ARI)

Pratique

- Exercices pratiques d'extinction de feux réels avec différents types d'extincteurs.
- Mises en œuvre des moyens de seconde intervention de l'entreprise.

CENTRES DE FORMATION

Lille, Boulogne, Hénin-Beaumont, Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, St-Omer, Calais, Béthune

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + afpi

• 1300 Jeunes formés par an
• 600 contrats d'alternance à pourvoir
• 750 entreprises partenaires
• Accompagnement individualisé
• Diplômes reconnus par l'Etat

• Savoir-être, management, sécurité
• Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
• Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

10 CENTRES
dans le Nord Pas-de-Calais situés au coeur des bassins industriels et d'emploi

Modalité d’évaluation

- Evaluation en fin de formation théorique et pratique.
- Attestation

Suivi de la formation

Le suivi de l’exécution de l’action se fait par :

- L’émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d’évaluation de stage.

Version documentaire

PR5/ENR/01 V.2